

Municipalité

Aux membres du Conseil communal

Réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion 2014 pour l'exercice 2013

L'Autorité exécutive tient à remercier la commission de gestion pour le travail effectué dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

Elle répond comme suit aux questions retenues par la commission :

* * *

1. Etat actuel des crèches et garderies (attentes, besoins supplémentaires) : les listes d'attentes ont-elles diminué avec la mise en service du Bâtiment socio-culturel d'Ecublens ?

Le réseau AJESOL (Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice) peut compter sur 184 places en accueil collectif préscolaire, dont 137 sur le territoire communal, auxquelles il faut ajouter une septantaine de places préscolaires en accueil familial de jour. Il est clair que l'ouverture de la nouvelle garderie Domino a permis de résorber en partie la liste d'attente. De même, l'élargissement des périodes d'ouverture de la garderie « Les Mouflets » a permis d'offrir de nouvelles alternatives aux parents. La réalisation du bâtiment socioculturel d'Ecublens, envié dans les communes environnantes, concrétise ainsi l'engagement fort de la Municipalité au soutien de l'accueil de jour des enfants dans le réseau AJESOL. L'évolution de l'accueil familial de jour (+ 39 places en 2 ans pour les 0-12 ans) et la reprise de la garderie Vanille-Chocolat d'Ecublens avec le soutien du Conseil communal, sont aussi des marques de cet engagement.

Concernant la liste d'attente, il faudra attendre la mise en place de la gestion centralisée des inscriptions, qui aura lieu cet été, pour pouvoir réellement suivre l'évolution de celle-ci. Toutefois, après regroupement des informations obtenues auprès des 5 structures préscolaires, nous pouvons constater qu'environ 80 demandes sont en attente de placement, dont environ la moitié pour un placement de suite. L'autre moitié concerne des placements souhaités d'ici à la fin de l'année. A ces chiffres, nous pouvons d'ores et déjà ajouter les pré-inscriptions reçues pour des enfants à naître cette année, soit une vingtaine. Nous vous rendons attentifs au fait que ces chiffres concernent l'ensemble des trois communes du réseau, que ce ne sont pas forcément des placements à 100 % qui sont demandés et qu'une partie de la liste se résorbera par les départs et les passages d'un groupe à l'autre en fonction des âges.

Quoi qu'il en soit, les demandes continueront à progresser ces prochaines années, ne serait-ce qu'en rapport avec l'augmentation de la population telle que planifiée. Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'accueil parascolaire.

2. Y-a-t-il eu un changement dans l'attribution des salles suite au rapport 2012, si oui, lesquels ?

Une séance pour la répartition des salles a été organisée par le Service de la culture, de la jeunesse et des sports et le Service administratif des écoles, avec les utilisateurs, le 16 mai 2013. Nous avons ensuite tenu compte, dans la mesure du possible, des souhaits de nos sociétés et utilisateurs, ceci en rapport avec la dimension des salles et de leur utilisation. A ce jour, les usagers sont satisfaits et les salles bien occupées.

3. Un suivi énergétique des bâtiments communaux est-il accessible ?

Depuis de nombreuses années, nous collectons les diverses consommations énergétiques des bâtiments communaux. En 2012, un mandat a été donné à un bureau spécialisé pour établir une analyse globale du bilan énergétique de chaque bâtiment communal. Ces données sont actuellement exploitées dans le cadre de l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Dans le but de les rendre toutes accessibles, il est prévu de remettre à jour les étiquettes « Display » déjà existantes et de faire évaluer le solde des bâtiments communaux. Ces étiquettes seront affichées dans tous les bâtiments concernés et seront également consultables sur le site internet communal.

4. Cadastre solaire (demandé par voie de motion et accessible sur le site web de la commune) : a-t-on une idée de son utilisation effective ?

Ce cadastre est régulièrement utilisé par les services techniques communaux. La page internet a été consultée à 2'188 reprises (nombre de clics) entre le 6 décembre 2012 et le 16 avril 2014.

5. Quel a été le nombre de semaines en 2013 d'utilisation par l'armée du cantonnement STPA ?

En 2013, le cantonnement STPA a été occupé 26 jours, soit plus de 3 semaines.

6. A quoi en est le projet de reboisement des alentours de l'avenue du Tir Fédéral prévu en compensation de la zone boisée rasée lors de la construction du Centre de congrès ?

Ce projet n'a pas été piloté par les services communaux. En effet, il s'agit d'un addenda au PAC 229 (plan d'affectation cantonal). C'est donc le Canton qui a posé ses conditions à l'EPFL. Pour votre information, des plantations le long du Tir-Fédéral sont prévues dans le cadre de la requalification de la RC82. L'étude préalable de ce projet a été validée par le Canton, l'EPFL et les communes concernées.

7. Y a-t-il eu un avancement du dossier « mobilité communale » en 2013 ?

Le Plan de mobilité de l'administration communale a été suspendu en 2013, en attendant des ressources suffisantes pour faire avancer ce dossier (plusieurs séances de travail sont prévues en 2014).

8. Quelle compensation a obtenu la Commune suite au trafic supplémentaire prévu par le Centre des congrès EPFL qui va s'ouvrir en avril 2014 ?

Cette construction respecte les modalités du PAC 229 et son addenda. Les Hautes-Ecoles ont mis en place un plan de mobilité. L'EPFL participera par ailleurs financièrement au réaménagement du Tir-Fédéral (cheminements de mobilité douce, carrefours, arborisation).

9. Usine Implenia dans le Bois d'Ecublens (problème d'odeurs) : à quoi en est le dossier des odeurs dans la « Plaine du Croset » ?

Le Tribunal fédéral a débouté la société Implenia, confirmant la nécessité d'assainissement de la centrale d'enrobé. Un dossier pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle centrale répondant aux normes en vigueur a été soumis à l'enquête publique en mars 2014, accompagné d'un rapport d'impact. Ce dossier n'a soulevé aucune remarque ou opposition et se trouve actuellement dans l'attente de la détermination du Canton.

10. PAC 233 : pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas informé le Conseil communal de ses démarches, par exemple par une communication municipale ? (voir p. 24 du rapport de gestion de la Municipalité 2013)

Tout en relevant qu'il s'agit du PAC 333 (Plan d'affectation cantonal pour l'hébergement provisoire - EVAM), la Municipalité ne voit pas d'intérêt à informer le Conseil par une communication municipale lorsque des collaborateurs répondent à une convocation de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal et participent à une audience dans le cadre d'un litige où elle n'est pas partie. En effet, la seule démarche accomplie par la Municipalité a consisté à désigner ses représentants à une audience. A noter encore que le jugement, tombé en 2014, a été relayé par la presse (rejet des recours).

11. Contrôle des habitants : étudiants EPFL/UNIL : le système web mis en place pour les étudiants a-t-il donné satisfaction ? Fonctionne-t-il correctement ? (idem voir p. 44)

La possibilité d'entreprendre une partie de l'inscription en ligne pour les étudiants a donné entière satisfaction au Service du Contrôle des habitants et aux étudiants pour les motifs évoqués dans le rapport de gestion (gain de temps essentiellement pour le service qui devait absorber un nombre important de dossiers supplémentaires sans augmentation d'effectifs, et pour les étudiants qui, en un seul passage, pouvaient déposer leur demande et repartir avec l'attestation de domicile très utile lors de leur arrivée en Suisse).

Pour la rentrée académique de septembre 2014, le site sera traduit en anglais afin de répondre aux besoins de certains étudiants ne parlant pas le français.

Le site fonctionne et est utilisé tout au long de l'année par les étudiants souhaitant s'inscrire et déposer une demande de permis de séjour.

12. Voirie et espaces verts, domaines : quel est le statut de l'Association des jardins familiaux du Molard ? Comment se passe la collaboration ? (idem voir p. 69)

Il s'agit d'une association à but non lucratif au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Elle possède ses propres statuts. Un comité veille au respect des règles d'utilisation des parcelles du Molard. La collaboration est bonne avec le Service des travaux qui gère le fichier des demandes en attente et procède aux travaux lourds si nécessaire.

13. Demandes de logements : les demandes mentionnées pour le 31 décembre 2012 (71 demandes) sont-elles à mettre en parallèle avec les demandes au 31 décembre 2013 (123 demandes) ? (idem voir p. 90)

La croissance des demandes est réelle. En 2013, elle a toutefois été fortement influencée par l'attrait suscité pour les nouveaux logements de « l'Oiseau de l'Ouest », au chemin de la Forêt, qui n'ont été attribués que début 2014. Or, le critère financier d'attribution pour ces appartements subventionnés est du ressort du Canton, au contraire de nos logements qui dépendent du Règlement communal en vigueur. La liste des demandeurs était donc plus importante mais tous les dossiers ne répondaient pas aux critères financiers cantonaux pour bénéficier de ces appartements.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 juin 2014.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson